

Affaire : A1596
 N / Réf. : 08217

DECIZE CARRELAGES

Date de réception des échantillons : 10/11/2010

Date de réalisation de l'essai : 02/12/2010

RAPPORT D'ESSAI N° CX 10-02045

Nature de l'essai : DETERMINATION DU MODULE DE RUPTURE PAR FLEXION

N° SFC : 36216
 Désignation de l'échantillon : Carreaux non émaillés, série 1
 réf. UNI ROUGE, format 100 x 100 x 9 mm

Etat du produit : Neuf

Document(s) normatif(s) : NF EN ISO 10545-4

Température d'essai : *ambiante*
 Distance entre les points d'appui et l'extrémité du carreau : *l = 10 mm*
 Diamètre des rouleaux : *d = 20 mm*
 Epaisseur du caoutchouc : *t = 5 mm*

RESULTATS

Carreau	Charge de rupture F (N)	Force de rupture S (N)	Module de rupture R (MPa)
1	4221	3433	75.3
2	4346	3541	75.3
3	4135	3374	72.6
4	4238	3456	72.3
5	3960	3217	70.0
6	4517	3683	80.2
7	4444	3613	78.1
MOYENNE	4266 ± 10	3474 ± 9	74.8 ± 1.5

Dimensions moyennes des éprouvettes à la rupture : *largeur b = 98.2 mm ; épaisseur h = 8.3 mm*
 Distance entre appuis : *L = 80 mm*

Les incertitudes associées aux différents paramètres mesurés ont été déterminées avec un facteur d'élargissement $k=2$

Courtaboeuf, le 22 décembre 2010

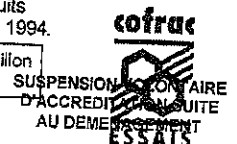
Le Responsable des Essais " Carreaux "
 Isabelle VIARD

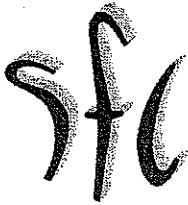
Ce rapport comporte 1 page.

Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

L'échantillonnage n'ayant pas été effectué par la Société Française de Céramique, les résultats portés au présent rapport ne concernent que l'échantillon reçu au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.





SOCIETE FRANCAISE DE CERAMIQUE
CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA CERAMIQUE

ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 24 AOUT 1950
 6-8, RUE DE LA REUNION - LES ULIS - 91955 COURTABOEUF CEDEX - TEL : 01 56 56 70 00 - FAX : 01 64 46 20 28
 E-mail : soc.fr.ceram@ceramique.fr - http : //www.ceramique.fr

Affaire : A1596
 N / Réf. : 08217

DECIZE CARRELAGES

Date de réception des échantillons : 10/11/2010

Date de réalisation de l'essai : 02/12/2010

RAPPORT D'ESSAI N° CX 10-02044

Nature de l'essai : DETERMINATION DU MODULE DE RUPTURE PAR FLEXION

N° SFC : 36214
 Désignation de l'échantillon :
Carreaux non émaillés, série 2
réf. BLANC, format 150 x 150 x 10 mm

Etat du produit : Neuf

Document(s) normatif(s) : NF EN ISO 10545-4

Température d'essai : *ambiante*
 Distance entre les points d'appui et l'extrémité du carreau : *l = 10 mm*
 Diamètre des rouleaux : *d = 20 mm*
 Epaisseur du caoutchouc : *t = 5 mm*

RESULTATS

Carreau	Charge de rupture F (N)	Force de rupture S (N)	Module de rupture R (MPa)
1	4068	3545	68.8
2	3844	3346	66.2
3	4034	3514	68.4
4	3994	3483	70.0
5	3946	3439	67.5
6	3997	3480	67.7
7	4130	3602	71.4
MOYENNE	4002 ± 10	3487 ± 9	68.6 ± 1.3

Dimensions moyennes des éprouvettes à la rupture : *largeur b = 149.2 mm ; épaisseur h = 8.7 mm*
 Distance entre appuis : *L = 130 mm*

Les incertitudes associées aux différents paramètres mesurés ont été déterminées avec un facteur d'élargissement k=2

Courtaboeuf, le 22 décembre 2010

Le Responsable des Essais " Carreaux "
 Isabelle VIARD



Ce rapport comporte 1 page.

Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

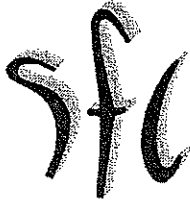
L'échantillonnage n'ayant pas été effectué par la Société Française de Céramique, les résultats portés au présent rapport ne concernent que l'échantillon reçu au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

cofrac



SUSPENSION VOLONTAIRE
 D'ACCREDITATION SUITE
 AU DEMANDEMENT
 ESSAIS



SOCIETE FRANCAISE DE CERAMIQUE
CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA CERAMIQUE

ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 24 AOUT 1950
6-8, RUE DE LA REUNION - LES ULIS - 91955 COURTABOEUF CEDEX - TEL : 01 56 56 70 00 - FAX : 01 64 46 20 28

E-mail : soc.fr.ceram@ceramique.fr - http : //www.ceramique.fr

Affaire : A1596
N / Réf. : 08217

DECIZE CARRELAGES

Date de réception des échantillons : 10/11/2010

Date de réalisation de l'essai : 02/12/2010

RAPPORT D'ESSAI N° CX 10-02043

Nature de l'essai : DETERMINATION DU MODULE DE RUPTURE PAR FLEXION

N° SFC : 36213
Désignation de l'échantillon :
Carreaux non émaillés, série 4
réf. PARME, format 150 x 150 x 10 mm

Etat du produit : Neuf

Document(s) normatif(s) : NF EN ISO 10545-4

Température d'essai : *ambiante*
Distance entre les points d'appui et l'extrémité du carreau : *l = 10 mm*
Diamètre des rouleaux : *d = 20 mm*
Epaisseur du caoutchouc : *t = 5 mm*

RESULTATS

Carreau	Charge de rupture F (N)	Force de rupture S (N)	Module de rupture R (MPa)
1	4483	3900	70.8
2	4529	3943	71.0
3	4624	4034	72.7
4	4599	4013	71.0
5	4328	3768	66.6
6	4479	3901	68.7
7	4143	3600	65.6
MOYENNE	4455 ± 10	3880 ± 9	69.5 ± 1.2

Dimensions moyennes des éprouvettes à la rupture : *largeur b = 149.3 mm ; épaisseur h = 9.2 mm*
Distance entre appuis : *L = 130 mm*

Les incertitudes associées aux différents paramètres mesurés ont été déterminées avec un facteur d'élargissement k=2

Courtaboeuf, le 22 décembre 2010

Le Responsable des Essais " Carreaux "
Isabelle VIARD

Ce rapport comporte 1 page.

Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

L'échantillonnage n'ayant pas été effectué par la Société Française de Céramique, les résultats portés au présent rapport ne concernent que l'échantillon reçu au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

cofrac



SUSPENSION PROVISOIRE
D'ACCREDITATION SUITE
AU DEMANDEMENT
ESSAIS



Affaire : A1007
N / Réf. : 08233

ETS WINCKELMANS
LOMME

Date de réception des échantillons : 10/11/2010

Date de réalisation de l'essai : 13/12/2010

RAPPORT D'ESSAI N° CX 10-01944

Nature de l'essai : DETERMINATION DU MODULE DE RUPTURE PAR FLEXION

N° SFC : 36385
Désignation de l'échantillon :
Carreaux non émaillés, série HEXAGONE
réf. ROUGE DB46, format 100 x 100 x 9 mm

Etat du produit : Neuf

Document(s) normatif(s) : NF EN ISO 10545-4

Température d'essai : *ambiante*
Distance entre les points d'appui et l'extrémité du carreau : *l = 10 mm*
Diamètre des rouleaux : *d = 20 mm*
Epaisseur du caoutchouc : *t = 5 mm*

RESULTATS

Carreau	Charge de rupture F (N)	Force de rupture S (N)	Module de rupture R (MPa)
1	3744	2736	59.7
2	3493	2533	55.6
3	3972	3031	67.1
4	3632	2760	60.1
5	3704	2806	61.8
6	3741	2714	60.1
7	3601	2656	60.4
MOYENNE	3698 ± 10	2748 ± 10	60.7 ± 1.2

Dimensions moyennes des éprouvettes à la rupture : *largeur b = 107.8 mm ; épaisseur h = 8.2 mm*
Distance entre appuis : *L = 80 mm*

Les incertitudes associées aux différents paramètres mesurés ont été déterminées avec un facteur d'élargissement k=2

Courtaboeuf, le 14 décembre 2010

Le Responsable des Essais " Carreaux "
Isabelle VIARD

Ce rapport comporte 1 page.

Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

L'échantillonnage n'ayant pas été effectué par la Société Française de Céramique, les résultats portés au présent rapport ne concernent que l'échantillon reçu au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

cofrac



SUSPENSION VOLONTAIRE
D'ACCREDITATION SUITE
AU DEMANDEMENT
ESSAIS